

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS80

présenté par

Mme Chandler, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« jusqu'à concurrence d' »

les mots :

« pour le ramener à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.